

Conseil d'administration du 13 juillet 2021

Délibération n° 234 autorisant l'application des tarifs en restauration pour 2021-2022

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims vote pour l'adoption des tarifs de restauration 2021-2022 à compter du 1^{er} août 2021.

Produits développement durable :

- Tote bag : 3,00 € HT
- Sac isotherme : 4,00 € HT
- Sac à dos isotherme : 3,00 € HT
- Couverts en paille de blé : 3,00 € HT
- Georgette : 6,00 € HT
- Gourde en tritan transparent : 4,00 € HT
- Gourde métallique : 4,00 € HT
- Plat en verre avec couvercle : 5,00 € HT

Sandwich et salade du mois (éditions limitées) :
3,60 € HT (3,50 € HT actuellement)

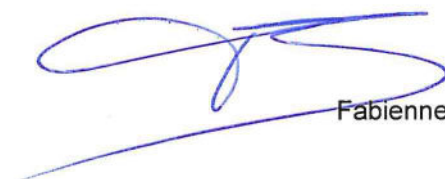
Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 13 juillet 2021

La Présidente du Conseil d'administration


Fabienne BLAISE